

rellement, il faudra trouver les fonds dans un nouvel emprunt. M. Taillon, après avoir constaté que le gouvernement a encore une marge de trois millions sur les dix millions qu'il a été autorisé à emprunter en 1890, dit qu'il n'a pas encore perdu tout espoir de rester en deça de cette somme.

Le premier ministre-trésorier donne, au sujet de la réduction des taxes, les mêmes vagues espérances que le discours du trône. Mais il exprima l'opinion—ce qui n'est pas compromettant—que la première réduction à faire devra porter sur les taxes qui pèsent sur le commerce et l'industrie; puis on pourra réduire la taxe sur les mutations de propriétés. Quant à la taxe sur les successions, elle sera, sauf modifications, un impôt permanent. Cette taxe existe, d'ailleurs, presque partout, même dans des états et des provinces qui en ont moins besoin que la province de Québec.

### INDUSTRIE LAITIÈRE

Deux réunions locales ont été tenues sous les auspices de la Société de l'industrie laitière de la province de Québec, à Lachute comté d'Argenteuil le lundi 17 décembre et à Saint-Jérôme comté de Terrebonne, le lendemain.

La réunion de Lachute était présidée par M. Vaillancourt marchand de beurre et de fromage de Montréal et directeur de la Société de l'industrie laitière pour le district d'Argenteuil et d'Ottawa.

Celle de Saint-Jérôme a été présidée par M. le Dr Grignon, directeur de la Société pour le district de Terrebonne.

Ces réunions que la société se propose de tenir sous la présidence de ses directeurs, ont pour but de promouvoir la formation de syndicats de laiterie et d'encourager la fabrication du beurre pour l'exportation d'après les données contenues dans le rapport élaboré de MM. Gigault et Leclerc sur l'industrie laitière de Danemark.

Un grand nombre de fabricants de beurre et de fromage des marchands, faisant le commerce de produits de laiterie et de cultivateurs producteurs de lait des régions où se sont tenus ces deux comices en ont suivi les séances avec un intérêt soutenu. A. Lachute, M. Christie, M. P. et Owens, ex. M. P. pour Argenteuil, et à Saint-Jérôme, M. Girouard député des Deux-Montagnes, en face de l'enthousiasme manifesté par l'assistance de ces

deux réunions, ont chaleureusement félicité l'honorable M. Beau-bien, notre ministre de l'agriculture, d'avoir mis la société d'industrie laitière en mesure de tenir ces comices de laiterie dont on attend un grand bien par la diffusion parmi les cultivateurs de chaque district, des idées et des principes qui régissent la formation des syndicats de fabrique de beurre et de fromage, et la fabrication des produits laitiers de notre province pour l'exportation.

Les conférenciers officiels du département de l'agriculture, MM. Dallaire, Coulombe et Grignon, et M. J. C. Chapais assistant-commissaire de l'industrie laitière, ont été autorisés à prêter leur concours à ces réunions dont plusieurs districts déjà ont manifesté l'intention de se prévaloir.

### LE TULLE FRANÇAIS

La date de l'introduction de la fabrication du tulle, en France, est comparativement récente. Elle ne remonte pas au commencement de ce siècle. Le tulle est le seul genre de dentelle que l'on fabrique à la machine. La dentelle a toujours été une industrie française. Chantilly, Alençon, Velay, et les Flandres ont conservé une célébrité pour cette branche des arts, qui a survécu à la destruction de leurs ateliers. Les prix élevés et l'augmentation de la consommation firent éclore l'invention de la machine à dentelle qui a été établie, pour la première fois, à Nottingham. On attribue l'invention de cette machine à un nommé Lee, que des déceptions d'amour avaient amené à se faire mécanicien.

Lee vint en France et présenta son invention au roi Henri IV, qui lui accorda sa protection; mais après la mort du roi, on oublia Lee qui mourut de chagrin. Les ouvriers anglais qu'il avait amenés avec lui s'en retournèrent dans leur pays et y établirent l'industrie que les Français avaient dédaignée. Les machines de Lee avaient subi d'importantes améliorations même en France, où cependant malgré l'encouragement de l'Académie des Sciences, les inventeurs ne pouvaient pas introduire leurs dessins.

En 1799, John Lindley, de Nottingham, inventa la bobine, au moyen de laquelle on pouvait imiter les mailles de la dentelle. En 1807, un ouvrier nommé Heathcote trouva la maille hexagone qui est le fondement du tulle. Il s'associa à Lindley, tous deux se mirent à fabriquer

du tulle en grande quantité et ils réalisèrent de grandes fortunes. D'autres inventions suivirent à peu d'intervalle. Pendant ce temps, la France se tenait à l'écart et le tulle resta une industrie anglaise. Le parlement défendit, sous les peines les plus sévères, de révéler à un étranger le secret de cette fabrication. L'envoi d'une machine sur le continent était puni de mort. Ces restrictions exagérées eurent un effet contraire à celui que l'on en attendait; elles tentèrent la cupidité des contrebandiers qui y virent l'occasion de faire de gros profits par la contrebande.

Toujours est-il que de 1816 à 1817, on parvint en France à se procurer une de ces machines. Les uns disent que trois Anglais, Corbett, Blackter et Cutt, apportèrent une machine de Nottingham à Douai, en 1816, pour Thomason & Cie. D'autres disent que cette machine est entrée en France par Calais, apportée par Clark, avec le concours de Bonington et de Webster, ce dernier ayant habité Calais après 1815.

Quoiqu'il en soit, c'est Webster que l'on reconnaît comme le premier fabricant de tulle à Calais, où il avait établi ses ateliers à St-Pierre, sur les bords du canal. Après une courte interruption, il recommença sa fabrication en 1819 avec Bonington, le père du peintre de ce nom. La même année, cinq ouvriers anglais de Nottingham apportèrent leur outillage, pièce par pièce, et vinrent s'établir à Calais. Ils s'appelaient James Clark, Richard Pothill, Thomas et Edmund Pain et Thomas Dunton. Ces cinq Anglais furent condamnés à mort par coutume pour avoir emporté hors du pays une machine à fabriquer la dentelle.

Ils reçurent des lettres de grâce après l'accession au trône de George IV.

La difficulté de se procurer ces machines, qui coûtaient naturellement très cher, empêchaient cette industrie de se répandre. On ne pouvait se les procurer que pièce à pièce; elles étaient apportées par des contrebandiers à Boulogne sur Mer ou à Calais. Les contrebandiers aidaient encore aux fabricants en leur procurant le fil spécial que l'on fabriquait en Angleterre, car les filateurs français avaient réussi à faire défendre l'importation du fil. Malgré cet état de luttes continuelles, le nombre des fabriques augmentait. St-Pierre en avait quatre, Guines avait un établissement de blanchissage et Calais avait huit fabriques. Cette ville parais-